



TRIP DE PRINTEMPS 2023

les 16 & 17 mai

TR3 : De la construction à l'exploitation, transformons l'essai !



Animation
Thierry JOUAN
Avicca

Intervenants



Bastien COLLET
Chef de projet
ANCT



Éric FERRARI
Directeur
Aménagement num.
Collectivité de Corse



Didier PETITCOLAS
Responsable - domaine
Energies Réseaux
OPPBT



Jean-Louis RIBES
Gérant Fondateur
DSI



accompagné de
Stéphanie DUBREUIL

“ La fibre optique est déjà la seule infrastructure THD fixe disponible sur les 6 premières communes où la fermeture du cuivre a été expérimentée. D'ici 2030 cette situation se généralisera.

Il s'agit de transformer l'essai de la généralisation de l'accès à la fibre tout en garantissant une qualité optimale des interventions sur nos réseaux.



Thierry JOUAN

Le programme de la journée étant bien chargé, nous allons nous recentrer sur les RIP FttH sous le prisme de la qualité et de la pérennité. Un sujet que nous avons déjà abordé à de nombreuses reprises et qui est toujours d'actualité avec la persistance de dégradations des réseaux observées lors des opérations de raccordements avec de nombreux échos dans la presse, rapport 2022 de la médiation des communications électroniques, l'étude menée par Que Choisir, qui récapitule un certain nombre de choses sur le sujet, l'observatoire de l'AFUTT et évidemment toutes les publications dans la PQR.

On est aujourd'hui à un moment crucial du plan France très haut débit. Les réseaux FttH ont majoritairement basculé en phase d'exploitation, et parallèlement la fermeture du réseau téléphonique cuivre devient de plus en plus concrète, puisque après les premières phases d'expérimentation, la publication des lots de fermeture s'enchaîne. Orange devrait annoncer très prochainement la liste définitive du lot 2 et la liste des communes présélectionnées pour le lot 3. Cela préfigure de la situation dans laquelle nous serons dans un futur très proche : celle où la fibre optique sera l'unique moyen d'accès au très haut débit. Il y aura d'autres solutions, mais pas au même niveau de services. Cette situation engage tous les acteurs de la filière pour atteindre un niveau d'exigence pour l'exploitation et la maintenance de ces réseaux qui devra être à la hauteur des enjeux que ces derniers représentent. Cela concerne également les multiples interventions qui ponctueront la vie de ces réseaux. Il est en effet inenvisageable aujourd'hui et encore plus demain, de subir les conséquences, qu'elles soient immédiates ou différées, d'un manque de qualité lors des travaux sur ces réseaux qui seront par ailleurs en exploitation et qui délivrent ou délivreront du service aux usagers, qu'ils soient publics ou professionnels (FttE). La qualité de réalisation est un élément essentiel au maintien dans le temps de leur performance, leur pérennité, leur évolutivité et *in fine* leur résilience. Elle nécessite une attention permanente (ex. volonté de certains acteurs d'augmenter les valeurs limites d'atténuation des épissures...). Il y a eu aussi l'année dernière une étude de l'ARCEP qui mettait en exergue des problèmes d'étanchéité des PBO en chambre. Si cela n'entraîne pas de conséquences sur le fonctionnement du réseau à ce jour, des coupures du signal risquent d'intervenir de manière un peu aléatoire au fil du temps, ce qui nécessitera de nouvelles interventions sur les réseaux afin de remplacer ces équipements. Par ailleurs, au vu du nombre d'équipements concernés (effet de masse) et du caractère non prévisible de ces interventions, cela pourrait mettre en tension la filière d'approvisionnement avec de possibles conséquences en termes de qualité des équipements installés.

Thierry JOUAN

Le sujet de cette table ronde a déjà été abordé, mais nous souhaitons l'aborder sous des angles un peu différents :

- la sécurité des interventions avec un représentant de l'OPPBTP, organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ;
- la qualité avec l'illustration des actions de l'ANCT dans le cadre de l'instruction des projets du plan France THD ;
- l'emploi et la formation avec l'intervention de l'entreprise adaptée DSI ;
- la résilience avec la démarche menée par la collectivité territoriale de Corse.

J'accueille autour de cette table ronde Bastien COLLET, chef de projet à l'ANCT, Éric FERRARI, directeur de l'aménagement numérique de la collectivité de Corse, Didier PETITCOLAS, responsable du domaine énergies et réseaux de l'OPPBTP et Jean-Louis RIBES, gérant-fondateur de la société DSI, accompagné de Stéphanie DUBREUIL, développeuse de projet handicap.

Nous allons tout d'abord avoir la vision de l'État. Si la mauvaise qualité de réalisation lors des travaux, déploiements ou interventions ultérieures, peuvent avoir des conséquences non négligeables, tant sur l'aspect de la performance du réseau que sur l'aspect financier, un autre aspect est important, c'est celui de la qualité des composants. L'ANCT a mené des audits sur les câbles, quels en sont les principaux enseignements ? Cela vous a-t-il également permis d'apprécier la qualité des infrastructures ?

Bastien COLLET

L'ANCT, en tant que pilote du plan France THD, est très attachée à la qualité des déploiements. Avant de parler d'exploitation, il faut que les réseaux soient de bonne qualité. L'ANCT a deux rôles dans la qualité des déploiements. Son premier rôle est d'accompagner les collectivités dans les déploiements, y compris sur les sujets de qualité, c'est ce qui a motivé la publication dès 2015 des recommandations en matière de standardisation. Son second rôle est celui d'être garant des versements de subventions que l'État accorde à l'ensemble des projets sous réserve du respect des spécifications qui ont pu être émises soit par l'ANCT ou par d'autres acteurs tel que le comité experts fibre. Donc le rôle de l'ANCT est aussi de contrôler que les déploiements soient de bonne qualité.

L'ANCT a eu des alertes, notamment sur les câbles à fibre optique et a décidé de lancer des audits spécifiques sur ce composant. Ceux-ci ont eu lieu l'année dernière sur trois territoires et ont consisté en un contrôle sur la manière dont le composant à fibre optique avait été déployé et faire des mesures sur ces câbles. Les résultats de ces audits dont les mesures ont été faites sur le terrain, n'ont pas démontré de disparité entre les différents câbles. L'ANCT va maintenant faire des tests en laboratoire pour contrôler ces câbles. Au-delà de cette question des composants qui a été à l'origine de ces audits, nous avons tiré des enseignements. Il a été constaté que la documentation qui nous a servi à faire des mesures, n'était pas toujours à jour, disponible et suffisante pour permettre de retrouver les câbles et les boîtiers. Il a également été constaté que certaines mesures ne respectaient pas les seuils prévus par les spécifications. Cela fait écho aux travaux qui ont lieu au sein du comité d'experts pour peut être revoir quelques méthodologies de mesures et améliorer le recueil. Le dernier enseignement est l'importance du respect des spécifications. Par exemple, nous avons découvert que certains types de fibre sur le terrain n'étaient pas ceux prévus par les spécifications. C'est également un aspect que nous

devons instruire avec les opérateurs et les collectivités.

Il est à noter également l'importance des contrôles qui doivent être effectués à tous les étages que ce soit un constructeur mandaté par la collectivité ou un constructeur mandaté par l'opérateur en charge de la conception et la construction. Il doit y avoir des contrôles par l'opérateur qu'il soit en charge de la conception et de la construction, ou de l'exploitation et par la collectivité. C'est important également que l'ANCT puisse réaliser des contrôles et communiquer sur sa stratégie et sa méthodologie de contrôle. Il est important que l'ensemble du secteur soit conscient des contrôles que l'ANCT attend de l'ensemble du secteur, mais également de ceux qu'elle va réaliser. Et pour cela, elle a défini une méthodologie qu'elle a partagée avec l'ensemble des acteurs. Cette méthodologie se base sur plusieurs aspects. Le premier aspect est qu'historiquement nous avons au sein de l'ANCT des contrôles très simplifiés pour les versements intermédiaires. Quand une collectivité demande des versements intermédiaires, il y a très peu de contrôle technique réalisé par l'ANCT.

Nous vérifions que les lignes ont bien fait l'objet de réception par la collectivité et qu'elles soient présentes dans l'IPE. C'est pour fluidifier les versements que nous réalisons des contrôles simplifiés. La conséquence de cela au stade des versements, c'est qu'il y a besoin d'un contrôle renforcé à la fin du projet. Certaines collectivités en sont au stade du solde et c'est la raison pour laquelle nous avons pu détailler la méthodologie de contrôle. L'idée se base sur trois

éléments. Premièrement le fait que la collectivité puisse présenter à l'ANCT son plan de contrôle. Quels contrôles réalisent ses intervenants, que ce soit l'opérateur ou des entreprises sous-traitantes ? Deuxièmement, la fourniture d'une base de données patrimoniale qui représente le réseau dans un format standardisé comme GraceTHD au format V3, enfin le besoin d'un socle minimal de contrôle. Voilà dans les grandes lignes les contrôles qui sont réalisés par l'ANCT.

Thierry JOUAN

Il y a plusieurs questions sur la provenance des câbles de fibre optique. Il semblerait qu'il y ait quelques soucis en fonction de la provenance des câbles

Bastien COLLET

L'ANCT a noté que ce n'est pas tant la marque ou la provenance du câble qui pose des difficultés, sous réserve de vérification des tests en laboratoire. Par contre, c'est dans la mixité que des difficultés sont constatées au niveau des jonctions, des soudures entre différents types de câbles. Nous nous sommes aperçus que ces difficultés sont renforcées quand il y a différentes

provenances et différentes marques, mais elles sont également présentes avec des câbles de la même marque mais de séries différentes.

Thierry JOUAN

On note de nombreux accidents lors des opérations de déploiement et de raccordement, avec la survenue de plusieurs accidents mortels en 2022 lors d'interventions réalisées à proximité de lignes électriques.

Quelle analyse fait l'OPPBTP sur ces accidents (illustrer avec le cas du Cantal) ? Quel est l'état de la situation dans les télécoms comparé à d'autres domaines (ex. BTP) ? Existe-t-il un lien entre sécurité, qualité des travaux et performance des entreprises ?

Même question pour l'accidentologie et la formation et qualification des intervenants.

Didier PETITCOLAS

L'OPPBTP est un organisme créé en 1947 par l'ensemble des acteurs de la profession ayant pour mission d'améliorer les conditions de travail et la sécurité sur les chantiers. Cet organisme rassemble 360 collaborateurs avec des experts dans pratiquement tous les domaines. Nous sommes le premier organisme de prévention de branches sur le territoire. L'OPPBTP a des missions qui sont définies par un décret et qui consiste à faire de la promotion, de la prévention et de la sécurité, mais également de l'accompagnement des entreprises, des retours d'expériences pour les entreprises et aussi pour les pouvoirs publics. Nous développons également une politique de formation, de conseils et d'ingénierie. Nous avons un site Internet et des outils en ligne qui sont accessibles à toutes les entreprises qu'elles soient du BTP ou non. Le BTP représente 1,5 millions de salariés pour à peu près 270 000 entreprises de toutes tailles.

En ce qui concerne l'évolution de la sinistralité des accidents dans le BTP, depuis 30/40 ans, nous constatons une baisse significative, même si le taux reste très important, notamment au niveau des accidents graves et mortels. Si nous faisons un focus sur le volet télécoms, on ne peut pas dire que la situation soit brillante. Bien sûr, il y a une forte évolution des travaux du fait du déploiement du plan fibre. Quand nous regardons cette sinistralité, nous voyons réapparaître des accidents graves et mortels et je ne donnerai en exemple que les électrocutions sur des réseaux HTA. Le remplacement de poteaux n'est pas une opération que nous découvrons avec le déploiement de la fibre. Nous déplorons que la règle qui consiste à ne pas s'approcher à moins de trois mètres d'un réseau HTA ne soit pas respectée.

Dès l'instant où nous avons un poteau télécom à moins de trois mètres d'un réseau HTA, la seule mesure de prévention qui existe est de mettre le réseau électrique hors tension. Si cette règle-là n'est pas appliquée, il y a mise en danger des opérateurs qui interviennent. Pour que cela puisse se produire, il faut qu'une analyse de risques soit faite en amont, ce qui est rarement le cas. Si une analyse de risques montre qu'il est nécessaire de mettre la ligne hors tension, il faut prévenir l'exploitant du réseau électrique avec un délai de prévenance d'un mois avec un coût allant de 1000 à plusieurs milliers d'euros. Nous voyons bien ici que l'organisation même des travaux est indispensable pour avoir une garantie dans la sécurité. Et il est clair aujourd'hui qu'un auto-entrepreneur ne peut pas à lui seul analyser ce risque et venir tout seul pour remplacer un poteau. Aujourd'hui, sur le territoire, nous avons environ 15 millions de poteaux dont à peu près 50 000 sont dans cette zone dangereuse. Or les demandes de mise hors tension sont très peu nombreuses. Donc aujourd'hui, l'organisation des travaux ne permet pas de garantir la sécurité des opérateurs qui réalisent ces travaux. Nous travaillons actuellement avec la profession et l'ensemble des parties prenantes pour essayer de régler ce problème en créant un mode opératoire de façon à définir qui doit faire quoi et comment ces travaux doivent être organisés. Concernant les réseaux basse tension, nous avons plusieurs milliers

de kilomètres de réseau basse tension à proximité des réseaux télécoms et là également la règle des trois mètres s'applique via des conventions entre exploitants réseaux télécoms et réseaux électriques. Cela existe dans un certain nombre de régions. Sinon, la procédure est la demande de mise hors tension. Il y a une procédure de DT-DICT, mais nous constatons qu'en matière de télécoms, c'est un acte administratif. Nous avons un autre cas de sinistralité qui a augmenté significativement, c'est sur les réseaux isolés où le déploiement de la fibre et le raccordement chez l'abonné a entraîné plus de 250 dommages en 2022, parce que le câble réseau a été percé en voulant percer le mur pour alimenter le client. Et à chaque fois, c'est le court-circuit avec plusieurs dizaines d'accidents graves. Nous voyons bien que toutes ces problématiques sont liées à l'organisation et au manque de compétence des opérateurs qui interviennent et souvent une mauvaise analyse de risques en amont.

Quels liens avec la formation et la prévention ?

Il est clair que pour se prémunir de ces risques, il faut y être formé, car ce sont des risques majeurs qu'ils soient électriques ou de chute de hauteur. Il convient donc d'avoir une formation adaptée et connaître les mesures de prévention. Aujourd'hui, un salarié auquel il est demandé de rentrer à moins de trois mètres d'un réseau HTA devrait faire un droit de retrait, c'est la seule façon de garantir sa sécurité.

Quel lien peut-on faire entre la prévention et la performance ?

C'est un sujet qui intéresse l'OPPBTP depuis plus de dix ans. Nous allons sur le terrain, nous relevons des actions de prévention menées par les entreprises de toute taille et nous regardons le gain qu'elles apportent en matière de performance par rapport à ces actions. Nous nous apercevons que pour 100 €

investis en prévention, il y a un retour de 200 € en performance dans la qualité et les gains faits sur le chantier. Nous travaillons également avec l'école centrale SUPELEC pour mettre en place une chaire pour modéliser ces moyens et cette façon d'analyser. Nous constatons qu'on peut travailler en sécurité sans pour autant nuire à la performance de l'entreprise.

Thierry JOUAN

La sécurité est un élément essentiel. Sur la partie exploitation, il y a une multitude d'opérations qui se font, avec une multiplicité d'acteurs, indépendamment de ce que cela va générer en termes de gestion, de documentation et de données, il convient de prendre en compte la sécurité.

D'autres aspects peuvent également influencer sur la qualité des interventions, c'est celui de la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, formée. Comme l'a montré l'observatoire, le besoin de main d'œuvre pour les activités liées à l'exploitation va exploser : exploitation, maintenance, voire même d'autres métiers. Cela va nécessiter de mobiliser tous les dispositifs qui vont permettre aux entreprises de trouver les compétences nécessaires. Parmi ces dispositifs, l'entreprise adaptée peut représenter une solution intéressante, en prenant en compte les aspects handicap, les aspects réponse aux clauses sociales et clauses d'insertion. Nous voulions avoir, M. RIBES un retour d'expérience de la société DSI sur ce sujet, avec un rappel de ce qu'est DSI et une entreprise adaptée.

Jean-Louis RIBES

L'entreprise adaptée est une entreprise du monde ordinaire qui emploie très majoritairement la personne handicapée. DSI, entreprise fondée depuis environ trente ans, emploie 1 250 salariés dont 80 % d'entre eux sont porteurs de handicap et opère dans le monde de l'industrie et du service, et notamment les métiers qui sont abordés ici. Nous sommes localisés

dans six grandes régions de France avec un rayonnement plutôt intéressant : Nouvelle Aquitaine, Pays de Loire, Ile-de-France, AURA et PACA.

La philosophie d'une entreprise adaptée passe par la formation qui est une nécessité absolue. Nous nous adressons à des gens porteurs de handicap qui sont très éloignés de l'emploi, c'est-à-dire que globalement pour 60 % d'entre eux avant de rentrer dans une structure comme la nôtre, ils ont connu une période de chômage d'environ 36 mois, donc d'inactivité, avec peu de formation. Ces personnes sont recrutées avec des aptitudes mais peu de formation. L'entreprise DSI s'est constituée comme cela avec des effectifs que l'on pourrait

considérer comme peu efficient dans le monde du travail, mais malgré tout, lorsqu'on les accompagne, formation et qualification, on a la chance de servir la moitié des entreprises du CAC40. Cela veut dire que la formation est fondamentale et qu'elle doit être adaptée. Nous sommes dans un pays où il y a de nombreux dispositifs dont il faut se saisir. Il convient d'anticiper, de faire des formations locales et servir localement tous ces emplois qui sont disponibles.

Thierry JOUAN

Regardons maintenant du côté des collectivités, sous forme de synthèse de ces différents sujets. Quelle est la stratégie d'une collectivité sur la partie résilience ? Nous avons l'exemple de la collectivité territoriale de Corse.

Éric FERRARI

Pour rappel, la Corse bénéficie d'un statut particulier. Cette collectivité est la fusion des deux départements qui existaient et de la Région. Nous menons depuis plusieurs années une démarche d'aménagement numérique du territoire qui adresse un secteur très large, pas seulement les réseaux filaires, mais aussi des questions sur la connectivité Corse/continent avec les câbles sous-marins, les problématiques liées à la téléphonie mobile, de la même façon, nous adressons des sujets comme les data center, la problématique résilience, c'est cet écosystème là que nous voulons prendre en compte. Pour ce

faire, nous avons une approche qui n'est pas compartimentée de la résilience, mais nous voulons avoir une approche d'écosystème de la résilience et non pas de résilience sur le RIP, résilience sur la téléphonie mobile, etc. Nous l'abordons globalement autour de cinq axes qui sont un axe fixe, notamment le FttH à travers notre DSP qui est le navire amiral de tout cela, mais à travers le fait que nous arrivons en fin de la DSP du réseau RIP 1G et que nous voulons consolider autour de cela la résilience de nos réseaux et celle de nos réseaux de collecte. En la matière nous avons quelques initiatives.

Le deuxième axe c'est la téléphonie mobile, nous voulons aller un peu plus loin que le New Deal qui est un beau projet, pour dépasser certaines limites de ce programme. Le troisième axe est la question des liens Corse/continent, de la connectivité qui est pour nous consubstantielle aux data center territoriaux et une forme de souveraineté dans la gestion de l'interconnexion de la Corse vers le continent et la gestion de nos données. Le quatrième sujet qui est extrêmement important, c'est la gestion des fréquences et la problématique de réseaux IoT et le déploiement d'un

réseau IoT territorial. Enfin, la cinquième question est la résilience de notre réseau électrique, puisque nous sommes dans le cas particulier de l'insularité.

Voilà ce qui nous a amené à conduire une démarche sur une stratégie de résilience territoriale sur laquelle nous sommes en train de collaborer avec la Banque des Territoires, mais aussi avec tous les acteurs impliqués dans ces problématiques de résilience parce qu'il faut que nous apprenions. Ce schéma de résilience sera présenté à notre assemblée d'ici la fin de l'année.

Thierry JOUAN

Bien entendu, avant la résilience, il convient d'avoir pendant toute l'exploitation du réseau, une vigilance particulière de tous les acteurs pour qu'il y ait à chaque intervention une qualité à la hauteur des enjeux.

Éric FERRARI

La qualité du réseau est pour nous au centre de notre démarche puisqu'en même temps que le réseau se déploie nous avons des actions spécifiques de la collectivité pour renforcer la qualité de ce réseau, notamment sur les réseaux de collecte et sur les démarches qui consistent à procéder à des opérations d'enfouissement en sachant que dans notre contrat de DSP nous avons des contraintes fortes qui pèsent sur notre délégataire. Il se trouve que nous sommes très sensibles aux problèmes de sécurité

et que nous mobilisons une équipe sur l'aspect contrôle de l'exécution des chantiers. Nous effectuons des contrôles, à travers les équipes de la collectivité qui vont voir, assez grossièrement, de quelle façon sont respectées les normes de sécurité. Ensuite, nous auditons le réseau. Nous avons un audit assez large sur 20 % des ZAPM qui sont déployées aujourd'hui en sachant que notre réseau qui cible 182 000 lignes à construire est réalisé au niveau de 131 000 lignes.

Nous sommes dans une phase très avancée du réseau en sachant que sur des 131 000 lignes qui sont construites, 121 000 lignes sont déjà commercialisées. Ce qui nous pose un problème, c'est que la commercialisation est intéressante, mais en même temps, nous faisons les contrôles. Donc les reprises sur des

zones commercialisées vont interroger le résultat de ces contrôles. Nous avons faits 3 200 points de contrôles et il va falloir que nous nous concertions avec notre délégataire pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures de correction de trajectoires.

Thierry JOUAN

Comme je le soulignais précédemment, sur le cas d'un réseau en exploitation, chaque intervention va nécessiter un niveau d'attention supplémentaire. Quand j'entends parler des contrôles, cela me fait penser aux plannings d'interventions qui ne devraient pas être limités aux vingt départements, indépendamment des conditions dans lesquelles les collectivités peuvent avoir accès.

Sur l'aspect sécurité, on entre petit à petit dans la partie exploitation, est-ce que l'accroissement du nombre d'acteurs qui vont intervenir ne va pas représenter un facteur de risques supplémentaire sur les accidents, et voire même nécessiter l'échange des données ?

Didier PETITCOLAS

Bien entendu l'exploitation des réseaux va amener à réaliser un nombre important d'interventions. Si on prend l'exemple du cuivre, on était à environ 40 000 opérations par jour, on va arriver sur des volumes importants dans le domaine de la fibre. La particularité des interventions, notamment sur le dépannage, c'est la réponse rapide au client, avec comme complexité entre l'opérateur commercial qui reçoit la

demande et l'entreprise qui intervient, il peut y avoir n rang. Quels leviers avons-nous pour que l'intervention se fasse rapidement en sécurité ? Premièrement, c'est d'avoir des gens compétents, qui maîtrisent le geste technique, mais qui maîtrisent aussi les risques associés. Nous voyons que pour avoir des gens compétents, il faut qu'ils soient formés et contrôlés.

Ce qui me surprend aujourd'hui, c'est que dans le domaine du déploiement de la fibre, il n'existe aucune certification d'entreprises et de personnes. Je prends l'exemple d'autres domaines sur lesquels nous travaillons actuellement sur le déploiement des bornes de recharge, la première démarche des professionnels a été de certifier les entreprises pour garantir la qualité des interventions. En télécoms, il n'y a rien et c'est un vrai sujet.

Le second sujet va être le partage des données par rapport aux interventions pour la sécurité. Pour que l'entreprise intervienne avec les bons moyens, il faut qu'elle soit informée. C'est-à-dire que s'il y a un risque électrique lié à un réseau ou s'il y a un problème de travail en hauteur, il faut que l'entreprise le sache. Et aujourd'hui, il n'y a pas de

plate-forme unique de partage de données sur les réseaux. Chaque opérateur d'infrastructures ou opérateur commerciaux ont des données, mais si nous n'avons pas une mutualisation de partage des données comme cela a été fait dans le cadre du guichet unique au niveau des réseaux électriques, il y aura de grosses difficultés parce que les intervenants sur le terrain n'auront pas les bonnes informations. Dans ce cas, le risque est que la personne ne fasse pas le travail, mais soit quand même rémunérée pour son déplacement. C'est d'ailleurs l'objet que l'on écrit dans notre convention. Il y a un vrai problème de partage de données qui ne permet pas aujourd'hui de garantir la qualité des interventions et la sécurité des intervenants.

Thierry JOUAN

Une question pour la collectivité de Corse, lors d'un contrôle, si le travail n'est pas réalisé correctement, quelle est la sanction ?

Éric FERRARI

Il y a la nécessité de maintenir le rythme de déploiement avec un délégataire qui est offensif sur notre délégation et sur le réseau, et en même temps être vigilant sur la qualité du réseau dont on hérite. Le curseur que nous avons placé aujourd'hui, c'est que nous lui mettons à disposition l'ensemble des audits que nous avons réalisés avec les points de

contrôle. De plus nous avons aujourd'hui une série de réunions spécifiques concertées avec lui de façon à résoudre les problèmes qui se sont posés sur les 3 200 points de contrôle que nous avons effectués. Dès lors, nous lui demandons un plan de reprises. Je souligne que nous sommes très inquiets vis-à-vis du mode STOC.

Jusque-là, cette inquiétude n'était pas trop forte, car nous n'avions que deux opérateurs qui agissaient en Corse : Orange et SFR. Maintenant, arrivent Bouygues et Free. Nous réfléchissons à la suppression du mode STOC à notre initiative. Nous allons avoir une série de réunions de concertations avec les opérateurs très prochainement, pour définir une conduite à tenir et une alternative au mode STOC puisque que nous pouvons le faire sur notre

petit territoire. Notre statut particulier, nous octroi un droit à l'expérimentation législative que nous pourrions faire valoir si nous arrivons à trouver une solution concertée avec l'ensemble des acteurs pour bannir le mode STOC de notre île. Il y a d'autres aspects réglementaires qui nous concernent avec par exemple l'autonomie de la Corse, qui est en train d'être négociée avec le Gouvernement, dans laquelle ce cas de figure pourrait entrer dans les prochains jours.

Thierry JOUAN

Nous poursuivons sur cet aspect exploitation. Nous allons aborder l'aspect audit sur lequel l'ANCT travaille, autant sur les aspects techniques qu'organisationnels. Bastien, peux-tu nous rappeler la stratégie et nous indiquer comment celle-ci intègre l'initiative du label AQPF ?

Bastien COLLET

Aujourd'hui, dans le cadre du plan France très haut débit, dans les zones d'initiatives publiques, un peu plus des deux tiers des lignes étaient raccordables. Par rapport à l'objectif de l'État qui est de généraliser une fibre de qualité à l'horizon 2025, nous sommes plutôt en bonne voie. Néanmoins, nous voyons que les déploiements avancent à des rythmes différents. Dans certains territoires, le rythme de déploiement peut faire craindre que l'objectif de généralisation de la fibre en 2025 ne soit pas atteint et par ailleurs, nous avons les sujets de qualité que nous avons pu

voir sur les audits sur les câbles. L'ANCT a décidé de se doter d'outils pour pouvoir réaliser des audits pour répondre à ces deux objectifs qui sont la qualité et l'atteinte de la généralisation de la fibre à l'horizon 2025. Nous avons réalisé une consultation des entreprises qui sont capables de réaliser ce type d'audit afin de bien rédiger notre marché, que nous espérons lancer dans les prochaines semaines.

L'idée est d'avoir des audits organisationnels pour accompagner les collectivités qui ont des difficultés dans les déploiements et puis des audits sur la qualité pour aller vérifier lorsque nous avons des alertes ou dans un certain nombre de cas, comment ont été réalisés les déploiements et pouvoir faire des tests sur le terrain. Nous ne pourrons pas le faire sur tous les projets de RIP, mais sur dix à vingt sur un échantillon de territoires pour chacun des types d'audits, avec l'aide des entreprises que nous allons retenir. Nous envisageons de nous doter de trois entreprises pour chacun des types d'audits pour pouvoir aller vite dans la réalisation de ces audits, c'est vraiment un enjeu, même si certains trouvent que cela arrive un peu tard. Mais maintenant que nous avons réussi à obtenir les fonds pour ces audits, nous allons essayer de le faire vite. L'objectif

est de le faire en bonne intelligence avec les collectivités. L'idée est d'aller voir ce qui se passe sur le terrain, échanger avec les acteurs, faire un diagnostic des problématiques existantes, et d'essayer de proposer des solutions locales avec un plan d'actions pour résoudre ces problématiques, mais aussi de pouvoir en tirer des recommandations à l'échelle nationale. Il convient que ce que l'on va voir sur le terrain puisse être partagé avec l'ensemble des acteurs pour que les audits qui vont être réalisés dans les territoires puissent aussi éventuellement servir aux autres territoires. Il est important que tous les acteurs, à chaque niveau, contrôlent leur réseau. Le label AQPF est un outil qui va permettre de renforcer ces audits et cela arrive à un bon moment de certifier des auditeurs.

Thierry JOUAN

Il est très important d'avoir confiance dans les personnes qui vont auditer les réseaux, d'où l'importance de cette initiative. Nous allons revenir sur la question de l'emploi, M. RIBES, dans le cadre de l'entreprise adaptée, comment la collaboration peut-elle se faire dans le domaine des télécoms ?

Jean-Louis RIBES

Je suis très encouragé par ce que j'entends, je vois qu'il y a beaucoup de travail à mener et tout ce qui est évoqué ici sont des éléments que nous rencontrons depuis très longtemps dans le monde de l'entreprise. Nous intervenons

comme des acteurs, nous sommes des opérationnels, nous prenons en compte pour nos clients des productions, des développements.

Aujourd'hui nous intervenons dans différents types d'activités sur la partie numérique, soit en développement, soit en support sur les métiers du BIM (Building Information Modeling), sur des métiers spécifiques, nous faisons de l'inspection qualité pour l'aéronautique. Nous formons des gens sur des formations de longue durée : douze mois de qualification et douze mois supplémentaires sur l'affinage

de la performance au poste de travail. Cet accompagnement est fait par les personnels de l'entreprise DSI chez nos clients. Tous les éléments qui sont évoqués aujourd'hui sont déjà abordés de longue date dans le cadre de l'entreprise et nous avons donc une expérience qui pourrait être mise à disposition.

Thierry JOUAN

Stéphanie, pouvez-vous nous faire un retour d'expérience sur les initiatives menées précédemment sur la mise en œuvre de clauses d'insertion et heures de formation sur les marchés de RIP et faire un rappel des dispositifs à disposition des entreprises (Handicap, RSE...). Pouvez-vous nous illustrer le travail réalisé aujourd'hui (EDEC, centres de formation...) pour accompagner les intervenants-tes aujourd'hui présents sur le déploiement à migrer vers d'autres métiers (exploitation, maintenance, audits, ...).

Stéphanie DUBREUIL

Je travaille autour de la fibre optique depuis 2016, date à laquelle j'ai été « facilitatrice clause » sur la Seine-et-Marne dès le début du déploiement de la fibre. La question qui se posait était la suivante : comment faire de cette clause d'insertion, qui était considérée par les entreprises comme une contrainte, une opportunité de compétences, une opportunité de territoire et permettre à des bénéficiaires du RSA d'être formés et de pouvoir accéder à ces postes ? A l'époque, beaucoup d'appels d'offres arrivaient et les entreprises n'avaient pas la compétence, elles ne parvenaient

pas à déployer et elles avaient des problèmes avec leurs clients. Nous avons travaillé avec le campus numérique de Montereau pour monter des formations techniciens interventions télécoms pour les bénéficiaires du RSA. Nous avons pu former 150 personnes en 18 mois, sachant qu'il y avait 100 000 heures de clauses qui avaient été posées par le Département et par le Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique. Comment fait-on d'une contrainte une opportunité qui permet à des personnes de retourner à l'emploi ? Le RSA a un coût, donc cela fait des gains financiers.

Dans ces formations, nos apprenants apprenaient aux gens, qui montaient en compétence sur le terrain, comment souder dans de bonnes conditions. Ils passaient le CASES nacelle et l'AIPR et étaient donc très bien formés à la sécurité. Seulement il faut du temps pour la formation et souvent l'entreprise ne se l'accorde pas. Il faut anticiper et souvent, quand l'appel d'offres arrive, il faut démarrer, or il faut que les personnes soient formées.

Je développe également un PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) talents digitaux qui est porté par l'AGEFIP, pour l'organisme de formation Simplon qui œuvre dans l'informatique. Avec DSI, nous avons lancé plusieurs formations partout en France pour des concepteurs développeurs d'application. Nous développons pour Airbus à Toulouse une formation technicien DataAnalyst. Ce sont des choses qui peuvent intéresser les professionnels de la fibre optique, dans le cadre des data center.

Le handicap fait très peur. 85 % des handicaps surviennent à l'âge adulte. Certains ne peuvent garder leur emploi et se retrouvent licenciés pour inaptitude. Leur passage au chômage dure 2 fois

plus longtemps que pour les personnes dites « valides ». Ils doivent faire le deuil de leur soi d'avant et de leur métier d'avant. La formation est souvent la clé pour un retour à l'emploi de la reprise de confiance en soi à l'acquisition de nouvelles compétences adaptées aux attentes des entreprises. En 18 mois, j'ai recruté via Simplon 350 personnes en situation de handicap qui montent sur des niveaux Bac+2 ou Bac+3 en informatique. Donc c'est possible, il faut juste avoir un peu de temps. Le temps, c'est de l'argent, mais c'est aussi un investissement. Il faut également acculturer les prescripteurs. Aujourd'hui, la filière télécoms manque d'attractivité, or DSI peut être une solution parmi les autres pour vous permettre d'avoir des compétences, mais aussi de cocher la case clause d'insertion, de cocher la case responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise et avoir un crédit d'impôt sur votre impôt handicap puisque chaque structure devrait avoir 6 % de personnes en situation de handicap. Nous sommes prêts à nous lancer dans les télécoms.

Thierry JOUAN

Avec un travail en cours (EDEC) d'accompagnement des personnes qui travaillent aujourd'hui sur le déploiement afin de leur permettre de se positionner sur d'autres métiers. Nous souhaitons redonner une dimension humaine dans le cadre de cette table ronde. Éric, peut-on avoir une illustration sur le territoire de la collectivité territoriale de Corse, puisqu'il y a aussi un retour d'expérience et un questionnement sur l'accompagnement des personnes pour la phase d'exploitation.

Éric FERRARI

Effectivement, la DSP que nous avons lancée nous rend responsables d'un héritage. Sur le territoire, nous n'avons pas les forces nécessaires pour absorber les travaux que nous devons faire dans le cadre de la DSP. Simultanément au lancement de la DSP, nous avons lancé un programme de formation avec l'AFPA, notamment par l'apprentissage, par l'insertion, qui nous a permis de former 292 stagiaires. Sur ce nombre, 90 % ont obtenu leur diplôme dont 91 % ont été embauchés avec un CDI immédiatement après leur stage. C'est à la fois une réussite et une faiblesse. Des entreprises se sont créées autour de l'activité, ce sont donc des entreprises jeunes. Et aujourd'hui, il convient de questionner cette image du terrain et des compétences sur deux niveaux. Premier niveau : comment ont-elles honoré les conditions de sécurité inhérentes à leur activité, alors qu'elles ont plutôt été formées sur le cœur de l'activité et non

pas sur la prise en compte de ses besoins de sécurité ? Nous n'avons pas eu d'accident recensé, mais nous sommes très vigilants là-dessus. Deuxième niveau : que vont devenir ces personnes une fois que le réseau sera terminé dans un environnement comme la Corse ? Car il est difficile de quitter la Corse pour aller chercher un emploi ailleurs. Nous sommes en train de mettre en place une démarche collective qui associe pôle emploi, l'AFPA, les opérateurs, les filières de BTP pour savoir quelle trajectoire donner à ces emplois dont beaucoup étaient consacrés à la construction du réseau et que vont devenir ces emplois dans le futur proche ?

Thierry JOUAN

Nous allons revenir sur la partie sécurité. Didier peux-tu détailler les travaux qui sont menés, auxquels l'AVICCA participe, sur la mise à jour de la convention de prévention et sur le fait qu'il faut une implication forte de tous les acteurs ?

Didier PETITCOLAS

Une convention est en cours de rédaction, mais qui n'est pas nouvelle, puisque nous avons déjà travaillé avec l'opérateur historique depuis plusieurs dizaines d'années à l'élaboration d'une première convention qui avait pour but d'organiser et définir des standards de prévention en matière de travaux de télécoms. Pourquoi cette convention et pourquoi cette organisation ? Premièrement, si nous appliquons le code du travail aujourd'hui, il est dit qu'avant toute intervention, une inspection commune préalable doit être organisée entre l'entreprise donneuse d'ordres et l'exécutant. Or cela devient compliqué quand 40 000 opérations sont réalisées par jour, car le temps de la visite est plus long que le temps de l'opération. Pour éviter cela et essayer d'organiser ce type d'opérations, les acteurs de la profession s'étaient organisés en disant, par rapport à des opérations standards, où nous avons toujours le même type de risques et le même environnement, nous réalisons des inspections communes génériques auxquelles sont conviées toutes les parties prenantes, c'est-à-dire le donneur d'ordres et ses sous-traitants, où nous

analysons les risques et à partir de ces inspections génériques, nous sommes en capacité de donner les consignes de sécurité aux intervenants, pour que quelle que soit l'intervention, ils puissent vérifier qu'ils ont bien les bonnes données et le bon matériel et ils travaillent en toute sécurité. Bien sûr cette convention ne traite pas de tous les cas de figure.

Aujourd'hui, cette convention est inscrite dans les pièces des marchés. Cette convention pose également des contraintes, il faut que le donneur d'ordre donne les informations sécurité permettant à l'entreprise d'intervenir. Autrement dit, sur les risques majeurs, risques électriques, risques chute de hauteur, l'opérateur qui intervient doit avoir en amont l'information de ce qu'il va rencontrer.

Cette convention stipule que si l'opérateur qui intervient s'aperçoit qu'il n'a pas les bonnes informations et qu'il n'a pas le matériel qu'il faut, ou que la consignation n'a pas été demandée aux réseaux HTA, il ne fait pas l'intervention, mais la convention prévoit qu'on le dédommage de son déplacement.

Parce que la difficulté aujourd'hui, si on ne paie l'opérateur que s'il a fait le boulot, parce c'est un peu ce qui se passe dans le mode STOC, et bien, quoi qu'il en coûte il va essayer de travailler. Cela ne peut donc pas marcher et si nous continuons comme cela, nous continuerons à compter les accidents, voire les morts et ce n'est pas acceptable. La convention précise que certains travaux ne permettent pas de réaliser cela. Dès l'instant qu'il y a un risque particulier, il convient de réaliser une analyse de risques. Cela peut être fait de façon générique, mais il faut aussi que cette analyse de risques soit payée à l'entreprise et cela doit figurer dans les contrats. Sinon, nous resterons au moins-disant et l'opérateur sur le terrain fera ce qu'il peut avec le peu de moyens qu'il a à sa disposition.

Le sujet du nombre de niveaux de sous-traitants est également à évoquer. La sous-traitance en soi n'est pas un mal, mais quand nous regardons l'étude de la DARES, nous constatons que l'augmentation du nombre de sous-traitants fait que les sous-traitants sont d'avantage soumis aux risques que les entreprises donneuses d'ordres et leurs salariés. Il y a aussi la problématique dès lors qu'il y a des sous-traitants en cascade avec deux, trois, quatre, cinq, six rangs, on ne sait même plus qui travaille sur le réseau. Aujourd'hui, le donneur d'ordres est responsable des contrats qu'il passe et des entreprises qui interviennent, y compris des sous-traitants, quel que soit leur niveau. Dans la convention, il y a une

volonté de réduire le nombre de sous-traitants à deux, car au-delà, c'est difficile de maîtriser.

Un autre sujet qui est évoqué actuellement est le délai de prévenance des opérateurs. Des conventions existent avec des exploitants de réseaux électriques pour pouvoir intervenir à proximité des réseaux électriques, donc entrer dans la zone des trois mètres sans pour autant avoir à réaliser des DT-DICT qui nécessitent neuf jours d'intervention. Sur un dépannage, ce n'est pas envisageable. Seulement, quand nous regardons les conventions signées avec les opérateurs historiques, nous nous apercevons que le délai de prévenance de l'opérateur du réseau électrique (ex. Enedis) est de 48 heures. Or les contrats de dépannage en télécoms sont souvent sous 24 heures. Il y a là des problèmes de contractualisation qui font que l'entreprise, si elle veut effectuer le travail en correspondance avec le marché qu'elle a signé avec l'opérateur, ne peut pas répondre dans les temps puisque l'opérateur du réseau électrique demande 48 heures de délai.

Tous ces sujets-là sont évoqués, même si aujourd'hui nous n'avons pas de réponse officielle. Cette convention, initialement signée avec l'opérateur historique et qui sera étendue à l'ensemble des parties prenantes, est pratiquement finalisée. Nous souhaitons que tous les opérateurs la signent et l'appliquent dans les pièces de marché. Nous y retrouvons InfraNum,

l'ACNET, l'Avicca, des représentants d'entreprises de la FFT comme le Serce, etc. L'objectif est de partager ces règles de bonnes pratiques avec l'ensemble des entreprises et des opérateurs pour que demain nous ne retrouvions pas ce que nous trouvons depuis quelques années.

Thierry JOUAN

C'est un premier pas. Au-delà des bonnes intentions parfois affichées, ne serait-ce que la participation à tes travaux et la signature de la convention qui permettraient de donner un petit signal supplémentaire. Les règles définissant les échanges d'informations entre OI et OC sont définies par le groupe Interop'fibr, il faut que la dimension sécurité soit prise en compte ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. Je ne reviens pas sur les différents niveaux de sous-traitance, c'est un sujet dont nous avons souvent parlé. Monsieur RIBES, quels sont les avantages de l'entreprise adaptée pour les acteurs du domaine (collectivité, opérateur, etc.) ? Quelles sont selon vous les évolutions à prendre en compte sur les aspects sociétaux ou sociaux provenant notamment de la notion de bilan extra-comptable ?

Jean-Louis RIBES

Un des premiers intérêts est qu'il y a 500 000 personnes handicapées qui sont au chômage aujourd'hui, qui relèvent de l'emploi. C'est donc un énorme vivier sur lequel il est possible de s'appuyer. Ces personnes représentent un coût pour la collectivité puisqu'ils sont au chômage et certains relèvent du RSA. Si nous faisons une enveloppe globale de la déficience de l'argent public, nous avons tout intérêt à regarder cela. Ce sont des emplois locaux. Nous avons nombres de dispositifs pour l'accompagnement et la

montée en compétence. C'est le premier constat que je trouve intéressant et sur lequel il faut se poser. Il y a une vraie capacité dans les entreprises adaptées. Nous sommes l'entreprise inclusive la plus représentative parce que nous incluons des gens très éloignés de l'emploi qui sont porteurs de handicaps. Nous les amenons à un niveau de formation, Bac+2, Bac +3 et au-delà. Cela veut dire qu'il y a une véritable expertise dans le monde de l'industrie et du service. C'est intéressant à relever.

L'autre point qui a été soulevé, même si ce n'est pas la motivation principale, nous sommes des agents qui permettent de remplir des obligations d'emploi, notamment dans le cadre de la personne handicapée. Là aussi, économiquement, il y a un intérêt pour les entreprises à regarder ce que pourrait leur apporter le recours à une entreprise adaptée. Et il y a, depuis peu, des contraintes nouvelles extrêmement importantes, qui vont régir le monde économique, industriel et financier des dix prochaines années, c'est le bilan extra-financier des entreprises, évoqué en France et en Europe par la taxonomie européenne, et qui va demander des bilans extrêmement précis. Demain, nous aurons un bilan extra-financier qui viendra s'appuyer sur des tas de critères qui ne relèvent

pas essentiellement de la performance économique, mais de toutes les autres performances sur la partie écologique, l'emploi, le social, etc. Le fait de travailler avec des entreprises comme les nôtres viendra améliorer la performance des KPI puisque tout sera mesuré en forme de KPI. Il convient aujourd'hui de réfléchir comment nous allons mettre en place ce genre de chose ? Le premier bilan extracomptable qui sera demandé aux entreprises interviendra en 2026 sur les bilans 2025. Nous avons intérêt à prendre cela en compte et à y réfléchir collectivement.

Thierry JOUAN

Quelle est la stratégie de l'ANCT sur la partie résilience ?

Bastien COLLET

La résilience est un sujet important pour l'exploitation des réseaux. C'est fondamental de s'y intéresser. D'ailleurs, beaucoup d'acteurs travaillent sur le sujet, il y a les études nationales de la banque des territoires, d'InfraNum et les études locales en Corse, en Haute-Garonne ou en Gironde. L'ANCT, notamment dans son rôle d'accompagnateur des collectivités, doit participer à ces travaux. En effet, le nombre de RIP FttH, environ 80, la fermeture annoncée du cuivre,

obligent l'ANCT à ne pas se cantonner à la question du renforcement des réseaux et de leur enfouissement. Dès lors qu'il y a une panne ou un incident majeur sur un réseau, quelle organisation devons-nous mettre en place pour que le réseau puisse revenir en état de fonctionnement le plus rapidement possible ? C'est vraiment la question qu'il convient de se poser en matière de résilience.

L'ANCT travaille avec un certain nombre d'acteurs pour lancer une démarche concertée pour essayer de définir dans un premier temps des outils de diagnostic. D'ailleurs, dans le cadre des audits que nous allons lancer, nous avons prévu un volet résilience afin d'avoir une réflexion sur le sujet. Dans un second temps, il y aura un travail de mobilisation de l'ensemble des acteurs sur la filière afin que nous puissions organiser une vraie réponse collective. L'État aura un rôle à jouer via les Préfectures qui sont

très importantes dans ces dispositifs. Il va y avoir des sujets d'équilibre territorial, comment faisons-nous intervenir des équipes d'un autre territoire ? Il convient que l'ANCT et l'ensemble des acteurs de la filière se posent toutes ces questions.

Thierry JOUAN

On parle aussi de solidarité territoriale, c'est donc un aspect important. Le travail porte aussi sur l'identification des structures institutionnelles. C'est vraisemblablement un des axes importants pour l'ANCT.

Bastien COLLET

Oui, tout à fait, il faut travailler avec l'ensemble des acteurs et l'ANCT est le relai entre les collectivités et l'ensemble des acteurs institutionnels qui doivent contribuer sur ce sujet.

Thierry JOUAN :

La collectivité territoriale de Corse intègre la partie « data » dans ses réflexions sur la résilience, Éric, peux-tu nous l'illustrer ?

Éric FERRARI

Il y a un élément extrêmement important qui est la gouvernance qui doit passer aussi par la maîtrise de la donnée qui nous questionne fortement. On ne pourra pas envisager un rôle de gouvernance éclairée sur nos réseaux si nous n'avons pas le partage des données et leur mise à jour qui se fasse à la fois chez les opérateurs et chez nous. Sauf qu'aujourd'hui, nous avons des zones d'ombre, des effets tunnels dans lesquels nous sommes exclus de la gouvernance, et puis certaines fois, nous réapparaissons dans la gouvernance, le New Deal est un bon exemple.

Cela crée des zones de controverses parce que nous ne comprenons plus. Il y a certaines données que nous avons du mal à avoir des opérateurs, nous devons essayer de construire la confiance de manière à ce que les données soient échangées et mises à niveau en même temps et que nous ayons une dynamique d'interopérabilité des jeux de données qui soient efficaces y compris sur les données de sécurité. Ce sont cette visibilité sur la donnée et cette approche collective de la gouvernance sur les territoires qui vont nous permettre d'aller de l'avant. Aujourd'hui, nous considérons

qu'une gouvernance territoriale est nécessaire pour la résilience de nos réseaux. La gouvernance territoriale va se marier avec des initiatives nationales, le partage d'expériences, l'échange d'informations avec les régions. Mais pour autant, chaque territoire doit avoir son autonomie pour décider de sa stratégie de résilience et avoir son mot à dire par exemple sur la question du décommissionnement du cuivre où jusqu'à présent, la Corse, collectivité en tant que telle, n'est pas associée au débat, ou très marginalement. Les données et la gouvernance sont fortement liées.

Thierry JOUAN

On le voit, la donnée est un élément essentiel, d'où la création de GraceTHD. C'est le cas de la Corse, l'engagement de la collectivité sur le RIP 2G est de 30 ans. Donc pendant cette durée, et c'est aussi le cas d'autres collectivités, il va falloir être en mesure de contrôler chacune des interventions qui vont ponctuer la vie du réseau avec une multitude d'acteurs, d'interpréter les informations, de les exploiter, de bien vérifier l'intégration des données relatives aux travaux. C'est un enjeu essentiel pour la maîtrise du patrimoine de ces collectivités.

Pour résumer cette table ronde, je rappelle les aspects importants : qualité, sécurité, pérennité, exploitabilité, évolutivité des réseaux ; tout cela doit permettre d'arriver à cette résilience, même s'il y a tout un tas d'autres sujets à prendre en compte et puis prendre en compte l'aspect humain qui est là aussi essentiel sur les différents aspects, notamment la sécurité, l'emploi et la formation avec des initiatives intéressantes qui ont porté leurs fruits notamment sur les RIP de première génération.

Merci pour vos actions sur le sujet.